

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022**

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)  
 ARZON : Roland TABART  
 BADEN : Patrick EVENO  
 BRANDIVY : Pascal HERISSON  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
 LE BONO : Yves DREVES  
 LE HEZO : Guy DERBOIS  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE  
 MEUCON : Pierrick MESSAGER  
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE  
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON  
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT  
 ARRADON : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20  
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE  
 PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE  
 PLESCOP : Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE  
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324\_DEL15-DE

**SURZUR** : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI  
**VANNES** : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT  
**VANNES** : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE  
**VANNES** : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été excusés :

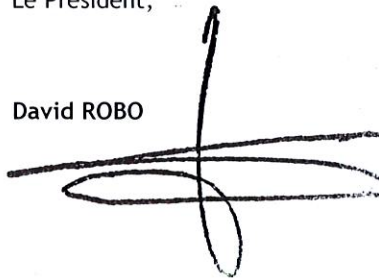
**BADEN** : Anita ALLAIN-LE PORT

Ont été représentés :

**TREDION** : Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name 'David ROBO'.

-15-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

### **MARCHES PUBLICS**

### **IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

### **ATTRIBUTION**

Madame Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 19 novembre dernier pour la réalisation de travaux d'impression des supports de communication de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° à R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 de ce même code.

La consultation prévoit d'attribuer l'accord-cadre à trois opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) ; opérateurs économiques remis en concurrence lors de la survenance d'un besoin.

Cet accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible deux fois un an, dont le montant total de commandes est compris entre

- un seuil minimum de 4 000 € HT/an
- un seuil maximum de 100 000 € HT/an.

Ces montants seront identiques pour les deux périodes de reconduction.

A l'issue de la consultation, trois offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 mars 2022, a décidé d'attribuer l'accord-cadre aux trois entreprises suivantes :

- ROUDENN GRAFIK GROUPE sise à PLERIN
- IIMPRIMERIE POISNEUF sise à JOSSELIN
- SARL CONCEPT IMPRIMERIE sise à HENNEBONT.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec les trois entreprises nommées ci-dessus, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**